



## BULLETIN D'ADHESION 2025

### ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU PAYS D'ANGOULEME

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

**A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :**

<i>Personne physique</i>	
Nom .....	Prénom.....
Profession Libérale : .....	
Adresse professionnelle .....	
Ville : .....	Téléphone pro : .....
Téléphone perso .....	Email : .....@.....

<i>Personne morale</i>	
Raison sociale .....	
Forme juridique .....	N° SIREN .....
Adresse professionnelle .....	
Ville : .....	
Téléphone .....	Email .....@.....

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays d'Angoulême s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : **CPTS Pays d'Angoulême**, domiciliée 2 Avenue de Montbron 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts. J'ai pris note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due jusqu'à la fin de l'année en cours.

Montant de la cotisation annuelle :     **10 €** (Personnes physiques)  
   **50 €** (Personnes morales)

Payable par chèque ou virement bancaire (entourer la mention utile) à l'ordre de : CPTS Pays d'Angoulême

Fait à .....Le .....

**Signature** (Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)

## BULLETIN D'ADHESION 2025

## Mention RGPD

Les données suivantes sont recueillies avec votre accord : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, téléphone, profession, structures d'exercice. Pour les structures, sont demandés en plus la raison sociale ,le SIREN et la forme juridique.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents.

En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers, hormis à la CPAM qui doit avoir accès à la liste succincte des adhérents (uniquement les RPPS, FINESS). De plus, les membres du Conseil d'Administration ont accès à la liste des adhérents via la plateforme Ohme (CRM de l'association).

Responsable du traitement : le secrétaire de la CPTS, la direction de la CPTS et l'assistante de direction.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la direction de la CPTS ou du bureau.

Vos données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.

*Ce bulletin est à envoyer par mail à l'adresse suivante : [contact@cpts-pays-dangouleme.fr](mailto:contact@cpts-pays-dangouleme.fr) ou remis lors de la prochaine assemblée générale.*